

C'EST BIEN PLUS QUE L'ENSEIGNEMENT

Journée complète dans les écoles de Hambourg

Les écoles de Hambourg proposent une éducation et un encadrement toute la journée

Chers parents,

Au cours des dix dernières années, la journée complète dans les écoles de Hambourg a été une histoire à succès. Toutes les écoles de Hambourg offrent gratuitement aux enfants et aux jeunes jusqu'à 14 ans une éducation et un encadrement de qualité toute la journée, de 8 heures à 16 heures. En outre, une prise en charge est également possible avant et après les cours ainsi que pendant les vacances. Depuis 2012, le nombre d'enfants participant à la journée complète augmente d'année en année. Le taux de participation est aujourd'hui d'environ 85 pour cent. Je suis très heureux de cette évolution positive.

A Hambourg, ce qui ne deviendra un droit qu'à partir de 2029 au niveau fédéral est donc déjà une réalité depuis des années. Les bases structurelles de la journée complète dans les écoles de Hambourg sont désormais bien développées. Pour y parvenir, la ville de Hambourg a investi un budget conséquent : depuis 2011, plus de 275 cantines et réfectoires ont été créés. De vastes programmes de soutien ont aidé les écoles à adapter encore davantage leurs locaux et leurs surfaces aux besoins des enfants et des jeunes. La dotation en personnel a également été considérablement améliorée au cours des dernières années.

L'amélioration continue de l'offre en matière de journée complète dans les écoles de Hambourg se poursuivra à l'avenir. Les souhaits et les besoins des enfants et des jeunes ainsi que la perspective des parents sont également pris en compte. La bonne coopération entre l'école et les multiples partenaires qui participent à la journée complète, par exemple les organismes d'aide aux enfants et aux jeunes, les clubs sportifs et les institutions culturelles, est tout aussi importante.

Avec leur soutien, la journée complète dans les écoles de Hambourg propose, au-delà des cours, des offres variées dans les loisirs, les centres d'intérêts et les programmes de soutien. Les enfants peuvent s'essayer sans pression au sport, à la musique, aux travaux manuels, à l'art et au théâtre, exprimer leur créativité et apprendre à utiliser les médias numériques. Ainsi, ils peuvent s'adonner à leurs besoins de jeu libre, mais aussi bénéficier de moments de détente et se retirer dans des espaces calmes. Enfin, ils font l'expérience de la communauté et ont le temps de se faire des amis et de vivre des moments de joie et de plaisir.

Dans le cadre de la journée complète, les élèves ont en outre la possibilité de faire leurs devoirs scolaires encore à l'école. Cela leur offre plus de temps disponible pour un soutien de meilleure qualité et plus ciblé. Outre les enseignants, des pédagogues sociaux, des éducateurs et d'autres spécialistes pédagogiques travaillent à cet effet à l'école. Ainsi, la journée continue dans les écoles de Hambourg contribue considérablement à ce que les parents puissent mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Dans les pages suivantes, nous souhaitons vous informer sur les différentes possibilités d'organisation de la journée complète.

Votre Ties Rabe

SÉNATEUR POUR L'ÉCOLE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Offres à plein temps dans les écoles de Hambourg

Dans le cadre de la journée complète des écoles de Hambourg, les élèves bénéficient d'une éducation et d'un encadrement de qualité au-delà des cours. Cette initiative offre à vos enfants des possibilités de développement et d'apprentissage qui correspondent à leurs propres intérêts et besoins. La journée complète peut par conséquent avoir un effet positif sur la réussite scolaire de votre enfant. Des espaces de jeu libre et des activités communes pendant toute la journée permettent en outre aux enfants et aux jeunes de se faire des amis et de s'épanouir.

Tous les modèles de journées complètes dans les écoles de Hambourg sont régis selon le principe suivant : la plage fixe de 8h à 16h est toujours gratuite. Seule la classe préscolaire (VSK) constitue une exception. De plus, il existe des offres de prise en charge avant 8 heures, après 16 heures et pendant les vacances. Les enfants peuvent en bénéficier, même s'ils ne sont pas inscrits à la plage fixe. Ces heures supplémentaires sont payantes. Des réductions sont possibles en fonction de la situation familiale et des revenus. De la maternelle à la 4e année, le prix du repas de midi est également socialement échelonné.

Si certaines écoles n'ont que très peu de besoins en matière de journées complètes, l'école les organise en collaboration avec d'autres écoles.

Les offres de journées complètes suivantes existent :

Offres de journées complètes dans les écoles primaires en collaboration avec un organisme d'aide à la jeunesse (GBS)

- ➔ Cours cinq jours par semaine de 8 à 13 heures
- ➔ Offres d'éducation et d'encadrement à temps plein cinq jours par semaine de 6 à 8 heures, de 13 à 18 heures et pendant les vacances par un partenaire de coopération dans l'école
- ➔ Participation volontaire à l'offre d'éducation et d'accueil extra-scolaire ; les enfants inscrits pour le temps central participent à l'accueil au moins trois jours de leur choix jusqu'à 15 heures au moins.

Écoles à plein temps dans tous les types d'écoles sous la responsabilité de l'école

École ouverte toute la journée

- ➔ Enseignement cinq jours par semaine de 8 à 13 heures ; dans les écoles secondaires, l'enseignement se prolonge généralement au-delà de 13 heures pendant un ou plusieurs jours.
- ➔ Offres d'éducation et d'accueil à temps plein cinq jours par semaine de 6 à 8 heures, en dehors des cours de 13 à 18 heures et pendant les vacances par l'école, le cas échéant en collaboration avec un prestataire de services de l'aide à l'enfance et à la jeunesse
- ➔ Participation volontaire à l'offre d'éducation et d'accueil extrascolaire

École toute la journée liée

- ➔ Cours et activités de loisirs répartis dans un ordre différent sur toute la journée, quatre jours par semaine de 8 à 16 heures
- ➔ Participation obligatoire pendant la période centrale de 8 à 16 heures sur quatre jours
- ➔ Offre supplémentaire de journée complète le cinquième jour ainsi que l'accueil du matin, du soir et des vacances ; la participation à cette offre supplémentaire est facultative.

Écoule toute la journée partiellement liée

- Enseignement et activités de loisirs répartis dans un ordre variable sur toute la journée, jusqu'à cinq jours par semaine, de 8 à 16 heures.
- Participation obligatoire pendant la période centrale de 8 à 16 heures moins de quatre jours et offre ouverte les autres jours
- ou participation obligatoire dans la période centrale de 8 à 16 heures pendant quatre jours pour une partie des élèves seulement (comme l'école à plein temps liée) et offre ouverte pour les autres élèves (comme l'école à plein temps ouverte)
- La participation aux offres ouvertes est facultative.
- Accueil du matin de 6 à 8 heures, accueil du soir de 16 à 18 heures et accueil pendant les vacances par l'école, le cas échéant en collaboration avec un prestataire de services de l'aide à l'enfance et à la jeunesse

Offres d'écoles toute la journée dans les écoles secondaires

Les élèves des écoles secondaires peuvent bénéficier d'offres à temps plein jusqu'à l'âge de 14 ans. Dans les écoles de quartier, vous pouvez en principe faire garder votre enfant après les cours jusqu'à 16 heures. Si la demande est suffisante, un accueil tardif est proposé par l'école de quartier elle-même. Il en va de même pour l'accueil de vacances. Si le nombre d'élèves inscrits est insuffisant, il est possible d'utiliser les offres d'une école proche. L'accueil du matin est proposé par l'école de quartier en cas de besoin à partir de 7 heures, avant 7 heures l'accueil se fait dans une école primaire voisine. Toutes les écoles secondaires proposent des offres de formation et d'encadrement jusqu'à 16 heures. Celles-ci comprennent généralement des cours sur les centres d'intérêts et des aides aux devoirs. Si les parents ont besoin d'un encadrement supplémentaire pour leurs enfants avant 8 heures, après 16 heures ou pendant les vacances, celui-ci se fait en général dans une école voisine.

Frais pour l'offre d'éducation et d'accueil en dehors de la plage fixe

La plage fixe de 8 h à 16 h est gratuite pour tous (à l'exception de la section préscolaire). Des frais sont facturés pour les heures d'accueil supplémentaires. Les parents sélectionnent en principe les services d'accueil pour une année scolaire entière. Les frais sont calculés pour une année scolaire et sont ensuite prélevés mensuellement afin de répartir les coûts de manière égale. Une semaine d'accueil de vacances de 8 à 16 heures coûte par exemple 90 euros, payables en douze mensualités de 7,50 euros. Le tableau suivant indique les coûts mensuels des différents services :

Heures de prise en charge	Classe préscolaire	
	De la 1 ^{re} à la 8 ^e année Frais mensuels (100%)	Frais mensuels (100%) plus supplément si nécessaire (voir ci-dessous)
6 à 7 heures	30 euros	12 euros
7 à 8 heures	30 euros	12 euros
13h à 16h (heure centrale)	gratuit	5 euros (tarif minimum fixe, pas de réduction)
de 16 à 17 heures	30 euros	12 euros
17 à 18 heures	30 euros	12 euros
1 semaine de vacances de 8h à 16h	7,50 euros/90 euros par an	3 euros/36 euros par an
1 semaine de vacances du de 6 à 18 heures	10 euros/120 euros par an	4 euros/48 euros par an

L'accueil de vacances

Il est possible de réserver jusqu'à 11 semaines de vacances. Dans un premier temps, vous ne devez pas vous engager sur des périodes de vacances concrètes, mais seulement réserver le nombre de semaines de vacances dont vous aurez probablement besoin. Vous pourrez préciser la période exacte plus tard sur place avec l'école ou le partenaire de coopération. Les semaines de vacances peuvent être prises séparément ou de manière consécutive. L'accueil peut commencer n'importe quel jour de la semaine pendant les vacances. La semaine de vacances réservée se termine alors le 7^e jour (exemple : début jeudi - fin mercredi).

Il est possible de réserver en plus au maximum une semaine dite de base. La semaine de base comprend six jours d'accueil que vous pouvez utiliser de manière flexible pendant les vacances. Ils peuvent être utilisés au choix pendant certains jours de vacances ou de manière consécutive. La semaine de base doit être payée intégralement, même si vous n'utilisez pas les six jours.

Les écoles et les organismes responsables peuvent fermer jusqu'à quatre semaines pendant les vacances. Pendant cette période, l'accueil de vacances est assuré, si nécessaire, dans une école voisine.

Calcul des frais (voir aussi page 5) :

Les frais sont divisés en cinq niveaux : 100 % (taux maximal), 75 %, 50 %, 30 % ou 20 %. Ces réductions sont également valables pour le déjeuner jusqu'au niveau 4. Elles dépendent du revenu net de la famille et du nombre de membres de la famille. Les parents qui souhaitent bénéficier d'une réduction des frais indiquent à cet effet leur revenu net. Pour déterminer vos revenus mensuels, un formulaire est mis à votre disposition au bureau de l'école ou sur Internet.

La famille comprend, pour le calcul du revenu : l'enfant gardé, les personnes qui en ont la garde ainsi que leurs autres enfants s'ils vivent dans le même ménage que l'enfant gardé ou s'ils sont à charge.

Le régime des frères et sœurs : Vous ne payez la totalité des frais que pour le plus jeune enfant. Si celui-ci est pris en charge de manière payante, vous payez un tiers des frais pour le deuxième enfant le plus jeune. Pour chaque enfant supplémentaire, vous ne payez qu'un cinquième des frais. Peu importe que l'accueil se fasse dans une crèche, chez une assistante maternelle ou à l'école. Ces allègements s'appliquent également aux personnes qui paient le taux maximum.

Le paquet éducation de Hambourg : Si vous recevez des prestations de l'État et que votre enfant est éligible au « Bildungs- und Teilhabepaket », le déjeuner, six semaines de garde pendant les vacances et, en classe préscolaire, tous les services de garde sont gratuits.

Frais pour les élèves du préscolaire (voir aussi page 5) :

Les frais de garde des élèves des classes préscolaires constituent une particularité. Ici, il faut payer un tarif de base de 5 euros par mois pour la garde de 13 à 16 heures. Au-delà d'un certain seuil de revenus, des suppléments pouvant aller jusqu'à 120 euros doivent être versés (voir page 5 : complément pour les enfants d'âge préscolaire uniquement). La raison en est que les tarifs de l'accueil de l'après-midi sont alignés sur ceux de la garderie. Pour les périodes périphériques et de vacances, les frais sont moins élevés que pour les années 1 à 8 (voir tableau page 3).

Exemples de calculs

Heures de prise en charge réservées :

- En période scolaire 7 à 8 heures (frais max. : 30 € / mois)
- En période scolaire de 16h à 17h (tarif maximum : 30 € / mois)
- Pendant les vacances 8 semaines, (frais max. : 10 € / semaine de vacances = 80 € / mois)
de 8h à 18h

Total des frais de prise en charge : max. 140 € / mois

Calcul pour une famille monoparentale avec un enfant

Taille de la famille : 2 membres

Revenu net : 1 400 € / mois

20 % de 140 euros = 28 € / mois

plus 80 cents / déjeuner à l'école primaire

(= 20 % de 4,00 € par repas, par exemple)

Calcul pour une Famille avec deux enfants

Taille de la famille : 4 personnes

Revenu net : 2 500 € / mois

75 % de 140 euros = 105 € / mois

plus 3,00 € / déjeuner à l'école primaire

(= 75 % de 4,00 euros par repas, par exemple)

Les plafonds de revenus suivants s'appliquent aux frais :

Nombre de membres de la famille :

2 p. ex. mère + 1 enfant			3 p. ex. parents + 1 enfant, ou père + 2 enfants			4 p. ex. parents + 2 enfants, ou père + 3 enfants			5 p. ex. parents + 3 enfants, ou mère + 4 enfants			6 p. ex. parents + 4 enfants		
de	jusqu'à	%	de	jusqu'à	%	de	jusqu'à	%	de	jusqu'à	%	de	jusqu'à	%
moins de	1450	20 %	moins de	1550	20 %	moins de	1750	20 %	moins de	2000	20 %	moins de	2200	20 %
	1451	30 %		1551	30 %		1751	30 %		2001	30 %		2201	30 %
	1801	50 %		1851	50 %		2001	50 %		2201	50 %		2401	50 %
	2101	75 %		2151	75 %		2301	75 %		2451	75 %		2601	75 %
plus de	2400	100 %	plus de	2450	100 %	plus de	2550	100 %	plus de	2700	100 %	plus de	2850	100 %

Complément uniquement pour les enfants d'âge préscolaire :

2401	2600	100 %	2451	2650	100 %	2551	2750	100 %	2701	2900	100 %	2851	3050	100 %
2601	2750	100 % + 30€	2651	2800	100 % + 30€	2751	2900	100 % + 30€	2901	3000	100 % + 30€	3051	3150	100 % + 30€
2751	2850	100 % + 60€	2801	2900	100 % + 60€	2901	3000	100 % + 60€	3001	3100	100 % + 60€	3151	3250	100 % + 60€
2851	2950	100 % + 90€	2901	3000	100 % + 90€	3001	3100	100 % + 90€	3101	3200	100 % + 90€	plus de	3250	100 % + 90€
plus de	2950	100 % + max. 120 €	plus de	3000	100 % + max. 120 €	plus de	3100	100 % + max. 120 €	plus de	3200	100 % + max. 120 €			

Remarque :

Si la famille compte plus de six personnes, les frais sont réduits à 20 % dans tous les cas, indépendamment du revenu.

Déjeuner

Les élèves d'une école proposant une journée complète peuvent y prendre leur repas de midi tous les jours. Pour ce faire, les écoles collaborent avec un prestataire de services de restauration scolaire (traiteur). La qualité du déjeuner s'oriente vers le « standard de qualité pour la restauration scolaire » de la Société allemande de nutrition. L'école et le traiteur vous informent ensemble sur le déjeuner et les procédures concrètes sur place. Pour les exigences particulières concernant le déjeuner de votre enfant (régime spécial nécessaire, intolérances, régime alimentaire, habitudes alimentaires culturelles et religieuses), des accords sont possibles avec le traiteur.

Pendant le déjeuner, les élèves sont pris en charge en fonction de leur âge. Vous pouvez donner régulièrement votre avis sur le déjeuner et attendre un retour à ce sujet.

Il existe un prix plafond maximal pour le déjeuner proposé, que le traiteur ne peut pas dépasser. Celle-ci était de 4,00 euros pour l'année scolaire 2021/22 et est adaptée chaque année. Jusqu'au niveau 4, le prix du déjeuner peut être réduit. Les mêmes conditions et pourcentages que pour les frais de garde s'appliquent ici (voir page 5).

Si votre enfant ne doit participer qu'au déjeuner et que vous souhaitez bénéficier d'une réduction du prix du déjeuner, veuillez l'inscrire au bureau de l'école. C'est là que l'on détermine la part que le traiteur vous facturera pour une portion de repas.

Inscription au bureau de l'école

Pour participer à l'offre de toute la journée et aux prestations d'encadrement supplémentaires, inscrivez votre enfant au bureau de l'école. L'inscription se fait entre février et le 31 mai au plus tard pour l'année scolaire suivante. Les réservations pour les services d'accueil sont en principe valables pour une année scolaire. Toutes les réservations, à l'exception de la période centrale, peuvent être modifiées. La modification prend alors effet le deuxième trimestre suivant. Des modifications à court terme ne sont possibles que si l'école ou le partenaire de coopération donne son accord.

A partir de l'année scolaire 2022/23, il y aura également une possibilité d'inscription numérique.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur : www.hamburg.de/ganztagschule.

Informations sur Internet

Des informations supplémentaires sont disponibles sur Internet. Vous y trouverez tous les formulaires d'inscription et de déclaration de revenus. Vous y trouverez également des instructions pour les remplir. Vous pouvez également déterminer quel revenu familial sera utilisé dans votre cas pour calculer les frais. Vous pouvez ensuite utiliser le calculateur de frais pour vérifier si vous pouvez bénéficier d'une réduction des frais ou du coût du déjeuner.



Vous avez des questions ? N'hésitez pas à contacter

l'Autorité pour l'école et la formation professionnelle / Centre d'information scolaire / SIZ
Hamburger Straße 125 a / 22083 Hambourg

Téléphone : 040. 428 99 22 11 / Fax : 040. 428 63 2728

schulinformationszentrum@bsb.hamburg.de

www.hamburg.de/ganztag

schul
informationszentrum
SIZ

ÉDITEUR :

AUTORITÉ POUR L'ÉCOLE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE, HAMBURGER STRASSE 31, 22083 HAMBOURG
CONCEPTION : CARSTEN THUN // VERSION : DÉCEMBRE 2021